

# Conseil Municipal de Podensac

## COMPTE RENDU EXHAUSTIF DE LA SEANCE

DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le **samedi 21 mars 2026**, à 10h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire sortant le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de **Madame GUILLOUZO DOURNEAU** puis de **M. DEPUYDT Jean-Marc, Maire**.

**Présents** : Mesdames ALBERTIN-LEGUAY, BIGEREL, DE LA TORRE, DÉJOUA, GILLÉ, GUILLOUZO DOURNEAU, LLADO, NICHILLO et SAINT-MARC.

Messieurs BELBECIR, BUREL, CARNEVALE, DEGUDE, DEPUYDT, FERNANDES MAGALHAES, FEURTÉ, GOUMONT, JACQUIN, PERNIN et TOMAS.

**Pouvoirs** : Mme FLEURY à M. PERNIN et Mme SECKLER TOSCAN à M. FERNANDES-MAGALHAES.

**Absents excusés** : M. LEBARBIER

**Secrétaire de séance** : M. FEURTÉ Yann

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 20

**Votants** : 22

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après « CGCT »), Madame GUILLOUZO DOURNEAU, en sa qualité de conseillère municipale la plus âgée, prend la présidence de l'Assemblée pour procéder à l'élection du Maire. Elle informe l'Assemblée de l'absence de Monsieur le Maire sortant, Monsieur Bernard MATEILLE, et présente les excuses de ce dernier.

Mme GUILLOUZO DOURNEAU souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 10 h 30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux élus le 15 mars dernier, Monsieur FEURTÉ, le plus jeune des conseillers municipaux, a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### **01 – Election du Maire**

La Présidente a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidatures, Madame Warren ALBERTIN-LEGUAY propose la candidature de Monsieur Jean-Marc DEPUYDT, tête de liste de « Ensemble pour Podensac » à la fonction de Maire de la commune.

**Constitution du bureau** : Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Warren ALBERTIN-LEGUAY et M. Daniel FERNANDES-MAGALHAES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La Présidente a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 22

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A obtenu :

M. Jean-Marc DEPUYDT: 18 voix

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le bon déroulé des opérations de vote, proclame Monsieur Jean-Marc DEPUYDT, Maire de la commune de PODENSAC et le déclare installé dans ces fonctions.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'Assemblée et donne lecture du texte ci-après :

***Chères Podensacaises, chers Podensacais,***

***Mesdames, Messieurs,***

***Chers collègues,***

***Monsieur le Sénateur Hervé Gillé, Cher Hervé,***

***C'est avec beaucoup d'émotion et une profonde fierté que je prends aujourd'hui la parole devant vous, à l'issue de cette élection municipale.***

***Je veux d'abord remercier les Podensacaises et les Podensacais pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Cette confiance nous honore, mais surtout, elle nous oblige.***

***Cela fait maintenant 18 ans que je suis engagé dans la vie de notre commune. Cet engagement, je le dois en partie à notre maire sortant, Bernard Mateille, qui m'a donné l'opportunité, en 2008, de faire mes premiers pas au service de Podensac.***

***À ses côtés, ainsi qu'auprès d'Hervé Gillé et aux côtés de trois équipes successives, j'ai appris, j'ai grandi, et j'ai exercé différentes responsabilités : conseiller municipal, conseiller délégué au patrimoine, puis premier adjoint. Ce parcours m'a profondément construit, et je tiens à le reconnaître avec sincérité.***

***Durant toutes ces années, j'ai toujours répondu présent, avec loyauté et avec le souci constant de servir l'intérêt général et les habitants de notre commune.***

***Mais chacun le sait, la vie publique est faite de choix, parfois de désaccords, et de chemins qui peuvent, à un moment, se séparer.***

***La fin de ce mandat a pu susciter de l'incompréhension. Des rapprochements inattendus se sont opérés, bousculant les repères habituels de notre vie locale.***

***Mais les Podensacaises et les Podensacais ont su faire la part des choses, avec lucidité et discernement.***

***Je veux ici remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont engagés à nos côtés durant cette campagne : les colistiers, les bénévoles, les soutiens. Cette victoire est la vôtre, elle est collective.***

***Et c'est pleinement tourné vers l'avenir que je souhaite désormais avancer, avec l'ensemble du conseil municipal et au service de tous les habitants.***

***Ce matin, une nouvelle étape commence. Les planètes se sont alignées. Le temps de la campagne est terminé. Le temps de l'action commence.***

***Je mesure pleinement l'engagement qui est désormais le mien en tant que maire. C'est une responsabilité exigeante, que j'aborde avec humilité, détermination et un profond sens du collectif.***

***Nous serons les élus de toutes les Podensacaises et de tous les Podensacais, même de celles et ceux qui ont fait un autre choix et nous auront 6 ans pour les convaincre qu'ils pouvaient nous faire confiance.***

*Nous souhaitons donner une nouvelle énergie à Podensac. Une énergie tournée vers un cadre de vie de qualité, des services publics accessibles, une vie associative et culturelle dynamique, et un développement équilibré de notre commune.*

*Nous aurons à cœur de travailler en transparence, dans le dialogue, et dans la proximité avec les habitants.*

*Je souhaite également que notre conseil municipal soit un lieu de débat constructif, respectueux, où chacun pourra s'exprimer, dans l'intérêt général.*

*Je sais pouvoir compter sur l'engagement des élus qui m'entourent, et je veux leur dire ma confiance.*

*Enfin, je souhaite avoir un mot pour les agents de la commune.*

*Leur rôle est essentiel au bon fonctionnement de notre collectivité. Sans eux, aucun projet ne peut aboutir, aucun service ne peut être rendu dans de bonnes conditions.*

*Je sais que cette période a pu susciter des interrogations, parfois des inquiétudes. Je veux leur dire très clairement qu'ils pourront compter sur une équipe municipale respectueuse de leur engagement, attachée à des relations de travail sereines, fondées sur la confiance, l'écoute et la transparence.*

*Nous avancerons ensemble, avec considération et avec la volonté partagée de servir au mieux les habitants de Podensac.*

*Mesdames, Messieurs, Chers collègues,*

*Je mesure l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, et je m'engage à être un maire disponible, à l'écoute, et pleinement investi au service de Podensac et du territoire.*

*Ensemble, avec sérieux, avec engagement, et avec énergie, nous écrivons une nouvelle page pour notre commune.*

*Je vous remercie.*

*Jean-Marc Depuydt Maire de Podensac*

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2026 est approuvé à la majorité des membres.

## **02 – Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal a été invité à fixer le nombre des Adjoints, avant de procéder à leur élection. Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six Adjoints au maximum.

Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à 6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à 6 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

## **03 - Elections des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est présentée :

Liste conduite par Jean-Marc DEPUYDT :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Philippe TOMAS
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Astrid LLADO
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Luc DEGUDE
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Hélène DE LA TORRE
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Loïc BUREL

**Résultats :**

Nombre de votants : 22

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

La liste conduite par Jean-Marc DEPUYDT ayant obtenu 17 voix, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Philippe TOMAS
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Astrid LLADO
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Luc DEGUDE
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Hélène DE LA TORRE
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Loïc BUREL

Monsieur le Maire précise que le périmètre d'actions de chaque adjoint sera précisé lors du prochain conseil municipal vendredi 27 mars à 20h45.

**04 - Lecture de la charte de l' élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Municipal, prend acte du fait que Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local et en a remis une copie aux membres du Conseil Municipal, ainsi que des articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 du CGCT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à la grève de l'Éducation nationale est prévu le jeudi 26 mars prochain. À cette occasion, les parents d'élèves se mobilisent et organisent un rassemblement à 9 heures devant l'école.

Monsieur le Maire appelle les élus ainsi que le public à se joindre à ce mouvement afin de s'opposer à la fermeture d'une classe en septembre prochain, considérant que les effectifs ne justifient pas une telle décision.

Il précise qu'il prendra contact dès la semaine suivante avec les services de l'Éducation nationale ainsi qu'avec l'Inspectrice afin d'échanger sur cette situation.

Par ailleurs, il sollicite le chargé de communication afin qu'une invitation soit diffusée à la population via les réseaux sociaux de la commune, en soutien à cette mobilisation pour le bien-être des enfants.

Enfin, il invite les conseillers élus à se rassembler sur le parvis de la mairie afin de réaliser une photographie de groupe.

Puis, il donne la parole à Monsieur Denis PERNIN qui procède à la lecture du texte ci-après :

***Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Chers concitoyens,***

***Nous sommes aujourd'hui réunis pour marquer le début d'un nouveau mandat, celui de la responsabilité et de l'engagement au service de Podensac.***

***Daniel Magalhaes et moi-même avons choisi d'être présents ce matin par respect pour les 44,10 % des Podensacais qui ont soutenu notre projet et je les en remercie une nouvelle fois.***

***Notre présence témoigne aussi de notre attachement à une démocratie vivante où chaque voix compte.***

***Ce mandat sera, pour moi, celui de la transition.***

***J'ai décidé de passer le relais à Daniel Magalhaes et aux élus qui porteront désormais nos valeurs et nos idées.***

***Cette transition se fera en douceur, dans l'intérêt exclusif de notre commune.***

***Nous resterons à vos côtés, non pas pour nous opposer systématiquement mais pour proposer, alerter et construire.***

***Notre rôle sera de veiller à ce que chaque décision prise réponde aux besoins de tous les Podensacais.***

***Nous serons une force de proposition, une voix pour ceux qui ne se sentent pas toujours entendus.***

*Le débat démocratique ne se nourrit pas des divisions, mais de la diversité des idées et de la recherche constante du bien commun.*

*Je tiens à féliciter de manière républicaine une nouvelle fois Monsieur le Maire et son équipe pour leur élection.*

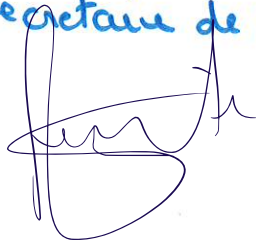
*Notre engagement, aujourd'hui comme demain, reste le même : servir Podensac avec détermination, écoute et passion.*

*Je vous remercie.*

**Denis PERNIN**

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 11h25.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,  
Jean-Marc DEPUYDT

